Recueil Dalloz

> hebdomadaire 197° année 25 février 2021 n° 7 / 7896° pages 345 à 416



ÉDITORIAL

345 Est-ce que ce monde est sérieux?, Nicolas Dissaux

POINTS DE VUE

- 356 L'audition libre : réflexion sur quelques angles morts des droits de la défense, Sébastien Pellé
- 358 Quelques suggestions pour la version modernisée de Légifrance, Antoine Hontebeyrie

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 366 Chronique : Un confinement avec Brassens, Rémy Cabrillac Chronique de jurisprudence de la Cour de cassation :
- 370 Chambre sociale, Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Aurélie Prache
- 379 Chambre criminelle, Maud Fouquet, Anne-Laure Méano, Anne-Sophie de Lamarzelle, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi
- 388 Panorama: Droit du sport, Centre de droit et d'économie du sport (OMIJ-CDES)
- 399 Notes : L'intérêt social dans le contentieux de l'annulation des délibérations d'assemblée générale, note sous Com. 13 janv. 2021, Dominique Schmidt
- 401 L'exploitant d'un magasin en libre accès n'est pas soumis à une responsabilité autonome fondée sur l'article L. 421-3 du code de la consommation, note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020, Louis Perdrix
- 406 Protection des données, renseignement, procédure pénale et enquêtes administratives : l'approche française remise en cause par la CJUE, note sous CJUE 6 oct. 2020, Maxime Lassalle
- Regards européens sur la transmission de la clause attributive de juridiction et sur son caractère abusif, note sous CJUE 18 nov. 2020, Fabienne Jault-Seseke

ENTRETIEN





Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux 75685 PARIS CEDEX 14 Tél. (Rédaction) 0140645366 Fax 0140645466 www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION, RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX, BÉNÉDICTE FAUVAROUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALE DEUMIER

RÉDACTION

· DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

· CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET Société et marché financier : Alain LIENHARD

· ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction : Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1^{re} secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL Secrétaire de rédaction numérique : Carole ROBAN

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice 80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 0141484792 - ventes@dalloz.fr

Tél.: 0140922085

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Service publicité : Sandrine Touton Michel

Tél.: 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger: 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

IOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Février 2021

Editions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 € Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14° RCS Paris 572 195 550 Siret 572 195 550 00098 Code APE 5811Z TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut





Origine du papier : Portugal Taux de fibres recyclées : 0 % PTot: 0,08 kg/t

SOMMAIRE



ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

Est-ce que ce monde est sérieux?



348

DROIT DES AFFAIRES

Concurrence-Distribution

Rupture brutale des relations commerciales: poursuite de l'activité par un tiers, Com. 10 févr. 2021

Entreprise en difficulté

AGS (créances garanties): convention de reclassement personnalisé, Soc. 10 févr. 2021

Société et marché financier

Comptes (présentation inexacte): exclusion des comptes annuels consolidés, Crim. 17 févr. 2021

349

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance

Vente immobilière (vice caché): restitution des fruits après résolution,

Civ. 3e, 11 févr. 2021

Responsabilité civile (décès de la victime): préjudice de l'enfant conçu,

Civ. 2º, 11 févr. 2021

Famille-Personne-Succession

Conflit de lois (libre disposition des parties): choix par un accord procédural, Civ. 1re, 10 févr. 2021

Violence conjugale (ordonnance de

protection): pouvoir souverain d'appréciation, Civ. 1re, 10 févr. 2021

Droit de visite (médiatisé): fixation de la périodicité par le juge, Civ. 1re, 10 févr. 2021

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Maison individuelle (responsabilité): raccordement aux réseaux publics, Civ. 3e, 11 févr. 2021

Démolition (action des tiers): construction hors zones protégées, Civ. 3e, 11 févr. 2021 352

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Procédure pénale

Audience pénale (crise sanitaire): suspension du recours à la visio-conférence, CE 12 févr. 2021

Détention provisoire (appel): portée d'un désistement d'appel, Crim. 9 févr. 2021

353

DROIT PUBLIC

Santé publique

Soins psychiatriques sans consentement: portée d'une décision de mainlevée, Civ. 1re, 10 févr. 2021

Établissement de santé (privé): ouverture sans autorisation, Crim. 16 févr. 2021

354

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail

Temps partiel (modulé): requalification en travail à temps complet, Soc. 17 févr. 2021 Transaction (objet): obligations réciproques au titre de la clause de non-concurrence, Soc. 17 févr. 2021

Sécurité sociale

Amiante (fonds d'indemnisation): appel contre une décision implicite de rejet, Civ. 2e, 11 févr. 2021

355

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile

Appel (évolution du litige): ouverture d'une procédure collective, Civ. 2e, 11 févr. 2021



356

L'audition libre : réflexion sur quelques angles morts des droits de la défense par Sébastien Pellé 358

Quelques suggestions pour la version modernisée de Légifrance par Antoine Hontebeyrie



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

360

Le renouveau des présomptions en droit de la responsabilité civile par Julie Traullé

366

Un confinement avec Brassens par Rémy Cabrillac

CHRONIQUE DE LA COUR DE CASSATION

370

Chambre sociale par Stéphanie Ala, Marie-Pierre Lanoue et Aurélie Prache

379

Chambre criminelle par Maud Fouquet, Anne-Laure Méano, Anne-Sophie de Lamarzelle, Claire Carbonaro et Lionel Ascensi

PANORAMA

388

Droit du sport janvier 2020 – décembre 2020 par le Centre de droit et d'économie du sport (OMJ-CDES)

NOTES

399

L'intérêt social dans le contentieux de l'annulation des délibérations d'assemblée générale, note sous Com. 13 janv. 2021 par Dominique Schmidt

401

L'exploitant d'un magasin en libre accès n'est pas soumis à une responsabilité autonome fondée sur l'article L. 421-3 du code de la consommation, note sous Civ. 1^{re}, 9 sept. 2020 par Louis Perdrix

406

Protection des données, renseignement, procédure pénale et enquêtes administratives : l'approche française remise en cause par la CJUE, note sous CJUE 6 oct. 2020 par Maxime Lassalle

412

Regards européens sur la transmission de la clause attributive de juridiction et sur son caractère abusif, note sous CJUE 18 nov. 2020 par Fabienne Jault-Seseke



3

ENTRETIEN

416

Matthieu Dhenne Covid-19 : fabrication des vaccins et licence d'office

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au Recueil Dalloz donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... »,
 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

> Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr